

Les modes de garde

Les jeunes parents peuvent choisir, pour leur enfant, différents modes de garde existants sur le département, notamment entre une **structure d'accueil collectif** (crèches, mini-crèches, micro-crèches, haltes-garderies et multi-accueil) ou un **assistant maternel**.

Vous devez contacter directement le(a) directeur (rice) de la structure d'accueil pour obtenir une place d'accueil.

L'assistant maternel est un professionnel de la petite enfance, agréé par le Président du Conseil Départemental, bénéficiant d'une formation et d'un suivi assuré par une équipe d'**éducatrices de jeunes enfants**.

Les conditions d'accueil proposées garantissent la sécurité, la santé et l'épanouissement des enfants.

Le Centre de Planification et d'Éducation Familiale

Les **médecins et conseillères conjugales** des Centres de Planification et d'Éducation Familiale (CPEF) écoutent, informent et orientent toute personne qui le souhaite, sur les questions liées à

la contraception, la vie de couple, la fonction parentale, les entretiens pré et post Interruption Volontaire de Grossesse (IVG), les infections sexuellement transmissibles.

Les mineurs peuvent y bénéficier d'une contraception anonyme et gratuite.

Des professionnels à votre service !

Ils vous accueillent et sont à votre écoute lors des permanences, des consultations ou chez vous si nécessaire.



+

Retrouvez les coordonnées de **la Maison des Solidarités** la plus proche de chez vous sur :



Rubrique > solidarité

Plus de renseignements, contactez :

Conseil Départemental des Ardennes
Direction des Solidarités
13, Place Winston Churchill
08000 Charleville-Mézières
Téléphone : 03 24 36 63 33
Fax : 03 24 59 61 38

le Conseil départemental
vous accompagne !

La Protection Maternelle et Infantile




ARDENNES
Conseil Départemental

Des services **proches de vous !**

“**C**hargé de l'action sociale dans le département, le Conseil départemental, à travers son service de **Protection Maternelle et Infantile (PMI)**, accompagne les jeunes parents dans leur nouvelle vie, dès la grossesse et jusqu' aux 6 ans de l'enfant. ”

[*Ouverte à tous, d'accès gratuit, la PMI est un service public qui garantit la confidentialité.]*



Vous attendez un bébé ?

Les **sages-femmes** de la PMI sont à votre disposition pour vous informer lors du suivi de votre grossesse et votre préparation à la naissance. Elles vous soutiennent et vous conseillent

sur la grossesse, l'allaitement, l'accouchement, l'organisation de l'arrivée de bébé, les modes de garde, les suites de couches et la contraception.

Bébé est né !

Après la naissance, les **infirmières-puéricultrices** sont à votre écoute et vous accompagnent dans votre rôle de parents. Elles vous conseillent

sur la croissance de votre bébé, son développement et ses rythmes, l'allaitement, les soins, les modes de garde, la surveillance médicale et les vaccinations.

Elles animent régulièrement différentes consultations infantiles orientées vers l'allaitement, la prévention et la santé, des ateliers massage et des haltes-jeu (lieux d'accueil, de rencontres et d'échanges pour les parents et leurs jeunes enfants dès la naissance).

La santé de l'enfant

Une **surveillance médicale préventive** est indispensable pour l'équilibre et la santé de votre enfant. Des entretiens avec les parents sont proposés

sur la santé de l'enfant, ses vaccinations, son alimentation, son sommeil, son adaptation à l'école et ses relations avec les autres enfants.

Des tests de dépistage et une prise de mensurations sont pratiqués par les puéricultrices. Les bilans de santé peuvent être complétés par un examen médical.